

Les membres du conseil d'établissement approuvent annuellement le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

La collaboration entre les intervenants de l'école et les parents est un facteur essentiel pour favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous.

«Ensemble tout est possible!»



Engagement de la direction

Nous nous engageons à mettre en place les moyens proposés afin de soutenir les individus impliqués, autant nos élèves que notre personnel, dans toutes situations de violence ou d'intimidation.

Le bien-être de tous nous tient à cœur!

Sharri-Lynn Lalonde, directrice

Personnes responsables du dossier dans l'école	Sharri-Lynn Lalonde, Mélanie Déziel-Proulx, Chantal Lanthier, Dominique Martel et Francine Gauthier	
Ligne Parents	1-800-361-5085	www.ligneparents.com
www.moi jagis.com	Ressources pour les parents d'enfant victime, témoin et/ou auteur de violence et/ou d'intimidation	
Service de police, MRC des Collines	819-459-9911	www.taxage.ca
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868	www.jeunessejecoute.ca
Tel-Jeunes	1-800-263-2266	www.teljeunes.com
Tel-Aide Outaouais	819 775-3223	www.telaideoutaouais.ca
Espace Outaouais	819 771-1546	www.espacesansviolence.org
Centre d'aide 24/7	818-595-3476	www.centredaide247.com



Climat positif scolaire, intimidation et violence à l'école 2021-2022

Document explicatif à l'intention des parents

Mise en contexte

L'école de la Colline a une approche proactive envers la violence et l'intimidation. Suite à l'adoption de la loi 56 par l'Assemblée Nationale en 2012, la Loi de l'instruction publique a été modifiée, ajoutant des obligations aux différents intervenants scolaires ainsi qu'aux élèves. Ce document se veut une synthèse des actions prises par l'équipe de l'école de la Colline en collaboration avec les parents.

À l'école de la Colline la communication, le respect et l'engagement et le sentiment d'appartenance guident les élèves, le personnel et les parents dans leurs actions.

Si des actes de violence et d'intimidation mettant en cause la sécurité d'une personne, les personnes concernées doivent le signaler afin que ces incidents soient gérés rapidement et efficacement. Notre école encourage les comportements pacifiques.

Tout comportement, parole, acte, ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** ET de léser, blesser ou opprimer .

INTIMIDATION



Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **INTENTIONNELLEMENT** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE



VIOLENCE OU INTIMIDATION ≠ CONFLIT OU CHICANE

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis qui implique généralement des opposants de forces égales, et qui prennent fin dans un délai raisonnable.

Portrait de situation	Ce que fait l'école pour prévenir	Comment l'école et les parents peuvent collaborer?	Comment vous pouvez dénoncer?
À l'école de la Colline, nous avons peu de situations où des élèves ont été victimes d'intimidation par leurs pairs.	Nous pilotons des activités de civisme et des ateliers de prévention, dont le projet VIP pour l'ensemble des élèves de l'école. Nous incitons régulièrement les élèves à se référer aux étapes de résolution de conflits et de dénoncer toute situation impliquant de la violence verbale ou physique. Nous bénéficions également de plusieurs ressources externes.	L'objectif de l'école est d'éliminer les gestes d'intimidation et de violence. L'école s'engage à agir dans le meilleur intérêt des personnes impliquées en collaborant avec tous les acteurs concernés. Nous invitons les parents à encourager leur enfant à dénoncer toute forme d'intimidation ou de violence.	DÉMARCHE CONFIDENTIELLE En contactant l'enseignant de votre enfant, la direction, le service du centre d'aide ou la technicienne du service de garde. Il est important de valider les informations relatives par votre enfant auprès des intervenants scolaires avant de porter un jugement sur la situation. Puisque votre enfant ne peut être au courant de toutes les interventions et du contexte, nous pourrions, ensemble, faire la lumière sur la situation.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

Au moment MÊME où un acte est constaté

- ◆ Assurer la sécurité des personnes impliquées
- ◆ Rechercher et rassembler les informations nécessaires afin d'éclaircir les circonstances entourant l'incident en ciblant l'auteur, la victime et les témoins

Mesures de soutien et d'encadrement

- ◆ Rencontrer les personnes concernées et évaluer la situation
- ◆ Consigner les informations au dossier
- ◆ Communiquer avec les parents concernés

Interventions possibles

- ◆ Accompagnement d'un adulte, ateliers au centre d'aide, avertissement, communication aux parents, discussion, geste réparateur, réflexion, lettre d'excuses, rencontre avec les parents, référence au policier éducateur ou autres ressources externes, retrait, suspension interne ou externe, etc.

Suivi

- ◆ Retour avec les personnes concernées
- ◆ Communiquer avec les parents, au besoin